

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

DELIBERATION N°2019.00166

ASSOCIATION « TERRES EN VILLES » - REVISION DE LA COTISATION

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc
JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham
LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves
MORAND, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190516-D20190016610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190527

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

ASSOCIATION « TERRES EN VILLES » - REVISION DE LA COTISATION

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole du 28 avril 2016 a acté le renouvellement de l'adhésion de Saint-Etienne Métropole aux côtés de la Chambre d'Agriculture de la Loire à l'association Terres En Villes, réseau national sur l'agriculture périurbaine regroupant à parité les collectivités et les chambres d'agriculture.

Créée en 2000 par 6 territoires, l'association regroupe aujourd'hui 22 agglomérations et poursuit 3 missions :

- échanger les savoir-faire entre les membres et les partenaires associés,
- expérimenter des actions entrant dans les champs d'activités de Terres En Villes sur les territoires membres,
- contribuer au débat français et européen sur la ville et son agriculture.

Ce réseau conduit ses missions sur 4 grands chantiers :

- la co-construction des politiques agricoles périurbaines,
- la protection et la gestion concertée des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains,
- l'économie agricole et la gouvernance alimentaire des agglomérations,
- l'Europe et la coopération décentralisée.

Par délibération du Conseil de Communauté du 10 juin 2014, Monsieur Rémy GUYOT a été désigné comme représentant titulaire de Saint-Etienne Métropole et Monsieur Michel MAISONNETTE comme représentant suppléant. Au sein de Terres En Villes, Monsieur Rémy GUYOT est co-président de la commission « Economie agricole et gouvernance alimentaire » aux côtés de Monsieur Christian MOREL, Chambre d'Agriculture du Doubs et Territoire de Belfort. Il est également devenu Trésorier de l'Association en 2018.

L'action de Terres En Villes permet à Saint-Etienne Métropole de bénéficier d'apports techniques, d'échanges d'expériences et de réseaux pour la mise en œuvre des axes de la politique économie agricole inscrits dans le Projet de territoire 2014-2020.

A titre d'exemples, Terres en Villes a :

- produit un ouvrage sur la prise en compte de l'agriculture dans les PLUi à destination des élus et des techniciens avec les points de vigilance et des expériences terrain ;
- édité un guide de financement des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et mis en place un cycle de web conférences sur cette thématique, en tant que co-pilote avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Réseau National des PAT.

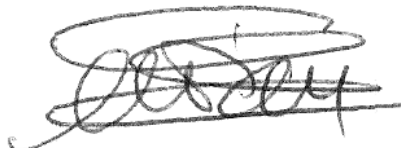
Depuis 2014, le montant de la cotisation annuelle était de 3 600 euros pour Saint-Etienne Métropole. Lors de l'Assemblée Générale de l'association en 2018, il a été acté une augmentation des cotisations de 2 %. La cotisation de Saint-Etienne Métropole passe donc à 3 670 euros dès l'année 2019.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide l'augmentation de la cotisation de Saint-Etienne Métropole à l'association « Terres En Villes » ;**
- **autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de la présente ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget « Economie Agricole » de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU